



Arrêté/décision n° 24 - 09981

**Objet** : Clôture de la Régie d'avances du Conservatoire Municipal de Musique

Le Maire de Villeparisis,

**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

**Vu** le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

**Vu** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**Vu** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

**Vu** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'Ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité des gestionnaires publics ;

**Vu** la délibération n°2020-103 du 15 décembre 2020 portant mise en œuvre du régime indemnitaire basé sur les fonctions, les sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

**Vu** la délibération du 15 février 2022 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux en application de l'article L2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la décision n°2006/34 en date du 24 février 2006 modifiée portant création d'une régie d'avances auprès du Conservatoire Municipal de Musique ;

**Vu** l'arrêté n° 2021/387 en date du 08 décembre 2021 portant nomination de Madame LEFRERE Mylène en qualité de régisseur titulaire et de Monsieur CABLEY Aymeric en qualité de mandataire suppléant de la régie susvisée ;

**Vu** l'arrêté n° 2022/123 en date du 28 avril 2022 portant mise à jour de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise dont bénéficient Mme Mylène LEFRERE et Monsieur Aymeric CABLEY ;

**Vu** l'arrêté n° 2023/175 en date du 25 juillet 2023, mettant fin aux fonctions de Monsieur CABLEY Aymeric et portant nomination de Madame LOIRE Véronique en qualité de mandataire suppléant de la régie susvisée ;

**Considérant**, la nécessité de clôturer la régie d'avances Conservatoire Municipal de Musique de la Commune de Villeparisis qui demeure inactive depuis 2 ans.;

## DÉCIDE/ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

La régie d'avances du Conservatoire Municipal de Musique instituée auprès du service Conservatoire de Villeparisis est clôturée à compter du 09 décembre 2024.

**ARTICLE 2 :** En conséquence, à compter du 9 décembre 2024, il est mis fin aux fonctions de Madame Mylène LEFRERE en tant que régisseur titulaire et de madame LOIRE Véronique en tant que mandataire suppléante de la Régie d'avances susvisée.

### ARTICLE 3 :

Le régisseur titulaire et/ou le mandataire suppléant s'engagent à reverser l'intégralité du montant de l'avance autorisée présente sur le compte DFT soit 6250 € avant le 29 novembre 2024 afin que la régie puisse être effectivement clôturée dès le 9 décembre 2024.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire et Madame la Comptable des Finances publiques assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision/arrêté.

### ARTICLE 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-préfet et à Madame la Comptable des Finances Publiques de Meaux.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à VILLEPARISIS, le 21/11/2024.

<p>Le Maire,</p>  <p>Monsieur Frédéric BOUCHE</p>	<p>Le Régisseur titulaire, Vu pour acceptation,</p>  <p>Madame Mylène LEFRERE</p>
<p>Le Mandataire suppléant, Vu pour acceptation,</p>  <p>Madame LOIRE VERONIQUE</p>	



Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20241126-24\_09981-AU  
Date de télétransmission : 26/11/2024  
Date de réception préfecture : 26/11/2024